

Opération : **Elaboration du PRSE3 de la région Corse**

le 13/07/2018

Nos réf. : CACISE173025

## Compte-rendu de la réunion du Co'Anim du 13 juillet 2018

Présents	Organisme
Sylvie LEMONNIER	DREAL Corse
Christian PRADEL	DREAL Corse
Mélanie DUCOURET	DREAL Corse
Josselin VINCENT	ARS Corse
Jean-Philippe BURESI	ARS Corse
Eric LEMONNIER	DRAAF Corse
Jean-Marc SETA	DDTM 2A
Ghyslaine DEGRAVE	DDTM 2A
Nadia KOUFANE	DIRECCTE
Michel CAVAGNARA	DIRECCTE
Tony PERALDI	Collectivité de Corse
Jean ALFONSI	Collectivité de Corse
Marie-Cécile ANDREI-RUIZ	OEC
Edwige REVELAT	BURGEAP

14 participants

## 1. Objet de la réunion

- Préparation du PRSE3

## 2. Ordre du jour de la réunion

- **Sujet 1- Retour sur la méthode d'élaboration collaborative du PRSE3**
- **Sujet 2- Présentation des travaux des groupes de travail**
- **Sujet 3- Proposition du plan d'actions du PRSE3**
- **Sujet 4- Quelle durée pour le PRSE3 ?**
- **Sujet 5- Prochaines étapes**

## 3. Tenue de la réunion

- **Sujet 1- Retour sur la méthode d'élaboration collaborative du PRSE3**

Après un rappel sur les instances d'élaboration et du planning prévisionnel du PRSE3 Corse, les groupes de travail ont été présentés :

- GT1 – Qualité de l'environnement extérieur – Animateur : Christian PRADEL / DREAL Corse
- GT2 – Qualité de l'environnement intérieur – Animateur : Josselin VINCENT / ARS Corse
- GT3 – Préparation aux enjeux émergents – Animateur : Jean ALFONSI / Collectivité de Corse.

	AXE 1	AXE 2	AXE 3
<b>Axes thématiques</b>	<b>Qualité de l'environnement extérieur</b>	<b>Qualité de l'environnement intérieur</b>	<b>Préparation aux enjeux émergents</b>
<b>Objectifs</b>	Créer un cadre de vie favorable à la santé	Etre bien chez soi	Répondre aux préoccupations de demain en lien avec l'évolution climatique et les échanges internationaux
<b>Sujets possibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'air extérieur (émissions atmosphériques, brûlage des déchets verts, le chauffage au bois...);</li> <li>- Amiante environnemental ;</li> <li>- Transports, aménagement du territoire et urbanisme durable (mobilité, sites et sols pollués...)</li> <li>- Exposition aux phytosanitaires (alimentation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'air intérieur (le chauffage au bois, matériaux de construction, produits intérieurs...);</li> <li>- Exposition domestique (radon, métaux lourds, allergènes, amiante, bruit...);</li> <li>- Habitat indigne / Précarité énergétique ;</li> <li>- Bâtiment (matériaux, écoconstruction...) et efficacité énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de la ressource en eau : eaux souterraines / eaux de surface / eaux de baignade</li> <li>- Exposition naturelle et vectorielle (pollens, allergènes, moustiques et autres bioagresseurs)</li> <li>- Risques sanitaires émergents (maladies tropicales, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux...)</li> </ul>
	Formation Information Réseaux de professionnels		

La constitution des groupes de travail a été réalisée suite à un appel à candidature lors du GRSE et complétée par les animateurs pour être représentatives de la région corse. Les premières invitations (pour la session 1) ont été envoyées le 4 avril à environ 150 personnes. La participation aux 3 sessions de travail a été régulière :

	Session 1	Session 2	Session 3
Lieu de réunion	Corté	Corté	Corté
<b>GT1 : qualité de l'environnement extérieur</b>			
Nombre de participants	20	15	9
Nombre d'entités représentées	16	10	7
<b>GT2 : qualité de l'environnement intérieur</b>			
Nombre de participants	16	13	10
Nombre d'entités représentées	11	10	8
<b>GT3 : Préparation aux enjeux émergents</b>			
Nombre de participants	18	12	12
Nombre d'entités représentées	14	9	11

## ► Sujet 2- Présentation globale des travaux

### Présentation des travaux spécifiques au GT1

**Session 1** : 14 logigrammes produits

**Session 2** : 26 actions proposées

**Session 3** : 9 fiches d'actions retenues et formalisées

Les 9 fiches d'actions sont priorisées de la façon suivante :

- **Priorité 1** : 5 fiches d'actions;
- **Priorité 2** : 3 fiches d'actions;
- **Priorité 3** : 1 fiche d'action.

Le diaporama en pièce jointe détaille les actions.

### Présentation des travaux spécifiques au GT2

**Session 1** : 7 logigrammes produits

**Session 2** : 16 actions proposées

**Session 3** : 12 fiches d'actions retenues et formalisées

Les fiches d'actions sont priorisées de la façon suivante :

- **Priorité 1** : 6 fiches d'actions;
- **Priorité 2** : 5 fiches d'actions;
- **Priorité 3** : 1 fiche d'actions.

Le diaporama en pièce jointe détaille les actions.

### Présentation des travaux spécifiques au GT3

**Session 1** : 7 logigrammes produits

**Session 2** : 13 actions proposées

**Session 3** : 9 fiches d'actions retenues et formalisées

Les fiches d'actions sont priorisées de la façon suivante :

- **Priorité 1** : 6 fiches d'actions;
- **Priorité 2** : 3 fiches d'actions;
- **Priorité 3** : 0 fiche d'action

Le diaporama en pièce jointe détaille les actions.

A l'issue de cette présentation, les discussions s'engagent sur la méthode d'élaboration du plan d'action. En effet il s'agit de savoir si les personnes présentes autour de la table retrouvent dans cette ébauche de plan d'actions ce qui s'est dit lors des ateliers. Il convient également de se poser la question si toutes les actions proposées sont pertinentes vis-à-vis de la thématique Santé-Environnement. Il est également décidé de faire un retour aux membres des GT sur les décisions du comité d'animation concernant le plan d'actions prévisionnel et d'offrir la possibilité d'introduire une ou deux nouvelles actions. La date limite est fixée au 15 août 2018. Par ailleurs, il est proposé d'examiner les possibilités de regroupement de certaines actions autour de thématiques plus larges afin de réduire, in fine, le nombre d'objectifs stratégiques.

Le plan d'actions prévisionnel est discuté :

- **Action FA1** : Développer des modules santé environnement dans l'enseignement général et professionnel. Cette action devient « Etudier la faisabilité et—développer des modules santé environnement dans l'enseignement général, technique et professionnel »
  
- **Action FA2** : Créer des modules de formations Santé Environnement avec le CNFPT pour sensibiliser les Elus et les techniciens de collectivité. Dans le cadre de la rédaction définitive des fiches actions, un rapprochement des fiches actions FA1 et FA2 pourra être étudiée.
  
- **Action FA3** : Créer un appel à projet Santé Environnement. Identifier chaque année les axes prioritaires. Définir le portage financier et la gouvernance. Cette action devient « Créer une instance régionale pour gérer un appel à projet annuel en Santé Environnement (Identifier chaque année les axes prioritaires. Définir le portage financier et la gouvernance). »
  
- **Action FA4** : Réaliser un diagnostic Santé Environnement en Corse
- **Action FA6** : Développer une expertise locale et régionale et étudier la faisabilité d'une étude régionale multicritères sur le risque bilharziose
- **Action FA7** : Améliorer la connaissance territoriale relative à l'amiante environnemental

Les actions FA4, FA6 et FA7 sont fusionnées et FA6 et FA7 correspondent à des sous-actions de l'action FA4 de réalisation d'un diagnostic de santé en environnement en Corse.

  
- **Action FA5** : Réaliser des campagnes de mesures de qualité de l'air intérieur dans le cadre de la rénovation énergétique
  
- **Action FA8** : Réaliser un état des lieux sur les risques actuels et émergents et organiser un réseau territorial de veille pour identifier les risques futurs
- **Action FA9** : Promouvoir une capacité d'analyse et de gestion locale (laboratoire, stratégie de gestion, information / communication)

Un rapprochement de ces actions doit être étudié (ARS, OEC, CDC).

  
- **Action FA10** : Améliorer la coordination des acteurs dans la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
  
- **Action FA11** : Mettre en place un observatoire régional des pesticides
  
- **Action FA12** : Mettre en place un observatoire régional pollinique
  
- **Action FA13** : Réduire les impacts liés aux brûlages des déchets et promouvoir la valorisation des déchets
  
- **Action FA14** : Intégrer dans les contrats locaux de santé la réduction des nuisances sonores (deux roues, musique amplifiée)
  
- **Action FA15** : Caractériser l'environnement des bâtiments et des projets d'aménagement urbain en

vue de limiter les impacts

- **Action FA16** : Vérifier le changement de combustible à l'approche des côtes (à creuser). Après renseignement pris auprès de la DIRM, les contrôles documentaires du changement de combustible sont systématiques à l'arrivée dans tout port. Des contrôles plus poussés sont réalisés (2 par an sur Bastia, 2 par an sur Ajaccio). Cette mesure étant réglementaire, il est décidé en séance de la faire évoluer. Ainsi elle devient « Soutenir et/ou participer à toute initiative visant à réduire les impacts environnementaux des navires dans les ports »
- **Action FA17** : Préciser les contraintes réglementaires vis-à-vis de l'amiante environnemental dans les documents d'urbanisme et de planification
- **Action FA18** : Respect de la législation d'usage du tabac dans les lieux publics et aligner le prix du tabac sur celui pratiqué sur le continent (prévu aujourd'hui à l'horizon 2020). Cette action est réglementaire. Il est proposé que cette action devienne « Réduire l'impact du tabagisme sur la santé en faisant la promotion des initiatives locales en faveur des lieux publics (à l'air libre) sans tabac (exemple des plages) »
- **Action FA19** : Hiérarchiser et renforcer le contrôle de l'application des prescriptions / servitudes des périmètres de protection des captages, en particulier des périmètres de protection rapprochés. Cette action est réglementaire. Un rapprochement avec l'action FA20 va être proposé.
- **Action FA20** : Etablir un plan d'actions régional de prévention, de surveillance et de gestion des efflorescences de cyanobactéries dans les plans d'eau, lacs et rivières.  
Une action FA29 est proposée en complément pour prendre en compte les pollutions des eaux dues aux activités agricoles.
- **Action FA21** : Sensibiliser les professionnels du secteur BTP à la santé environnement en construction ou en rénovation de bâtiment.
- **Action FA22** : Sensibiliser sur les produits du quotidien (entretien) : mettre à disposition les outils de connaissance pour les professionnels. Cette action est supprimée, les donneurs d'ordre ayant possibilité de s'appuyer sur un guide existant.
- **Action FA23** : Mettre en œuvre une stratégie partagée de communication, d'information et de mobilisation contre le risque moustique
- **Action FA24** : Porter une stratégie globale et partagée de communication, d'information et de mobilisation sur la qualité de l'air intérieur
- **Action FA25** : Renforcer les actions du territoire / sensibiliser les professionnels et le public aux risques actuels et émergents
- **Action FA26** : Promouvoir les guichets uniques en matière d'aide et d'accompagnement sur l'efficacité énergétique, la précarité énergétique et l'habitat indigne – à destination du grand public. Cette action doit être retravaillée avec les différents acteurs du secteur. Elle est donc mise en attente.

- **Action FA27** : Introduction des pages destinées aux jeunes parents dans le carnet de santé pour sensibiliser à la santé environnement. Cette action doit être élargie, en particulier pour ouvrir sur le concept des 1000 premiers jours. L'introduction éventuelle de pages dans le carnet de santé deviendrait alors une des mesures de cette action. Elle devient « Sensibiliser à la santé environnement les jeunes parents et les personnes s'occupant de jeunes enfants
- **Action FA28** : Créer des ateliers de modules de sensibilisation santé environnement à destination des scolaires. Cette action doit être rapprocher pour ne faire qu'une avec l'action FA1.

### ► **Sujet 3- Proposition du plan d'actions du PRSE3**

Il est proposé de présenter le plan d'actions selon une approche matricielle avec sur un axe les thématiques (correspondant aux axes 1, 2 et 3) et sur l'autre axe, les pratiques (formation, mise en réseau, action, prévention, etc.).

#### **Axe 1 – Qualité de l'environnement extérieur - Créer un cadre de vie favorable à la santé**

- Agir pour réduire les impacts
  - FA13 - Réduire les impacts liés aux brûlages des déchets et promouvoir la valorisation des déchets
  - FA14 - Intégrer dans les contrats locaux de santé la réduction des nuisances sonores liées aux deux roues et musique amplifiée)
  - FA15 - Caractériser l'environnement des bâtiments et des projets d'aménagement urbain en vue de limiter les impacts
  - FA16 - Soutenir toute initiative visant à réduire les impacts environnementaux des navires à l'arrivée aux ports
  - FA17 - Préciser les contraintes réglementaires vis-à-vis de l'amiante environnemental dans les documents d'urbanisme et de planification
  - FA18 - Promouvoir les initiatives en faveur des lieux publics sans tabac (exemple : plages sans tabac)
- Former
  - FA 2 - Créer des modules de formations Santé Environnement avec le CNFPT pour sensibiliser les Elus et les techniciens de collectivité
- Mettre en réseau les acteurs du territoire
  - FA11 - Mettre en place un observatoire régional Pesticides
- Améliorer la connaissance
  - FA7 - Améliorer la connaissance territoriale relative à l'amiante environnemental. Remarque : cette action doit être fusionnée avec les actions FA4 (axe 2) et FA6 (axe 3) visant à réaliser un diagnostic de santé en environnement en Corse.

#### **Axe 2 – Qualité de l'environnement intérieur – Etre bien chez soi**

- Agir pour réduire les impacts
  - FA3 : Créer une instance régionale pour gérer un appel à projet annuel en Santé Environnement (Identifier chaque année les axes prioritaires. Définir le portage financier et la gouvernance).
  - FA5 : Réaliser des campagnes de mesures de qualité de l'air intérieur dans le cadre de la rénovation énergétique
  - FA21 : Sensibiliser les professionnels du secteur BTP à la santé environnement en construction ou en rénovation de bâtiment

- FA24 : Porter une stratégie globale et partagée de communication, d'information et de mobilisation sur la qualité de l'air intérieur
- FA26 : Promouvoir les guichets uniques en matière d'aide et d'accompagnement sur l'efficacité énergétique, la précarité énergétique et l'habitat indigne – à destination du grand public
- FA27 : Sensibiliser à la santé environnement les jeunes parents et les personnes s'occupant de jeunes enfants.
- FA28 : Créer des ateliers de modules de sensibilisation santé environnement à destination des scolaires. *Remarque : cette action doit être rapprochée de l'action FA1.*
- Former
  - FA1 : Etudier la faisabilité de développer des modules santé environnement dans l'enseignement général, technique et professionnel
  - FA2 : Créer des modules de formations Santé Environnement avec le CNFPT pour sensibiliser les Elus et les techniciens de collectivité. *Remarque : cette action est commune aux trois axes.*
- Mettre en réseau les acteurs du territoire
  - FA10 : Améliorer la coordination des acteurs dans la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
- Améliorer la connaissance
  - FA4 : Réaliser un diagnostic Santé Environnement en Corse. *Remarque : cette action FA4 doit fusionner avec les actions FA6 (axe 3) et FA7 (axe 1) visant à réaliser un diagnostic de santé en environnement en Corse.*

### Axe 3 – Préparation aux enjeux émergents

- Agir pour réduire les impacts
  - FA20 : Etablir un plan d'actions régional de prévention, de surveillance et de gestion des efflorescences de cyanobactéries dans les plans d'eau, lacs et rivières
  - FA23 : Mettre en œuvre une stratégie partagée de communication, d'information et de mobilisation contre le risque moustique
  - FA25 : Renforcer les actions du territoire / sensibiliser les professionnels et le public aux risques actuels et émergents
  - FA29 : Etablir un plan d'actions régional de prévention, de surveillance et de gestions des pollutions agricoles dans les eaux
- Former
  - FA2 - Créer des modules de formations Santé Environnement avec le CNFPT pour sensibiliser les Elus et les techniciens de collectivité
- Mettre en réseau les acteurs du territoire
  - FA8 : Réaliser un état des lieux sur les risques actuels et émergents et organiser un réseau territorial de veille pour identifier les risques futurs
  - FA9 : Promouvoir une capacité d'analyse et de gestion locale (laboratoire, stratégie de gestion, information / communication)

Un rapprochement de ces actions doit être étudié (ARS, OEHC, CDC).

  - FA12 - Mettre en place un observatoire régional pollinique
- Améliorer la connaissance
  - Action FA6 : Développer une expertise locale et régionale et étudier la faisabilité d'une étude régionale multicritères sur le risque bilharziose. *Rappel : Les actions FA4, FA6 et FA7 sont fusionnées en une seule action visant à réaliser un diagnostic de santé en environnement en Corse.*

#### ► Sujet 4- Quelle durée pour le PRSE3 ?

Les travaux nationaux pour le PNSE4 s'engagent actuellement. Sa sortie est prévue pour 2020. Se pose alors la question de la durée du PRSE 3 Corse.

Il est décidé que le PRSE3 Corse se développera sur la période 2019-2021.

#### ► Sujet 5- Prochaines étapes

Les prochaines étapes de travail sont les suivantes :

- De juillet à septembre
  - Relecture vigilante des fiches d'actions retenues pour homogénéiser l'écriture.
  - Renvoi du plan prévisionnel à l'ensemble des membres des GT pour réactions
  - Rédaction d'une première version du PRSE3
- Septembre
  - Envoi de la première maquette aux membres du CoAnim pour relecture et avis 2 semaines avant la réunion.
  - Réunion le 28 septembre de 9h à 12h à la DREAL, cours Napoléon
- De septembre à Octobre
  - Prise en compte des remarques du CoAnim
  - Finalisation de la rédaction du PRSE
  - Réunion GRSE : 7 ou 8 ou 9 novembre 2018. Date à confirmer.

#### 4. Actions à mener

- BURGEAP : 1) Faire un tableau de suivi de l'ensemble des actions proposées depuis la session 2 et de leur maintien ou non dans le plan d'actions PRSE avec argumentaire. 2) Renvoyer l'ensemble des fiches actions aux membres des GT en semaine 29/30.

**Prochaines réunions :**  
**- COAnim : vers le 28 septembre**